

Jun 2017

1 Introduction *page 2*

2 Améliorations structurelles *page 3*

3 Paiements directs *page 17*

4 Production animale *page 22*

5 Droit foncier rural et viticulture *page 27*

6 Autres activités *page 30*

7 Personnel du Service de l'économie rurale *page 32*

Service de l'économie rurale

Case postale 131 / Courtemelon

2852 Courtételle

Tél. : 032 420 74 00

Fax : 032 420 74 01

Courriel : secr.ecr@jura.ch

Site internet : www.jura.ch/ecr

Service de
l'économie rurale

Rapport d'activité
2016

1 *Introduction*

Le rapport ECR donne un aperçu détaillé des activités réalisées par le Service de l'économie rurale. Il sert en priorité de recueil statistique permettant de suivre l'évolution de l'agriculture jurassienne. Il renseigne sur les dépenses de l'Etat et la mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale.

2 Améliorations structurelles

2.1. Contributions pour les bâtiments et les projets de développement régionaux

La Confédération et le canton du Jura octroient aux exploitations agricoles des aides à l'investissement leur permettant d'adapter plus facilement leurs structures à des conditions-cadres et au besoin du marché. Au niveau du bâtiment, des infrastructures modernes tenant compte de toutes les dimensions du développement durable doivent contribuer à pérenniser l'agriculture indigène dans un contexte de compétition accrue, où les exigences écologiques et sociétales sont toujours plus strictes.

Le maintien de la compétitivité des entreprises agricoles, le respect des exigences écologiques et éthologiques impose aux agriculteurs d'adopter un mode d'exploitation rationnel et durable. C'est à ce niveau que les mesures d'aides à l'investissement entrent en jeu; elles permettent d'aménager des infrastructures modernes et efficaces et contribuent de manière déterminante à faire baisser les coûts de production, mais aussi à valoriser l'espace rurale.

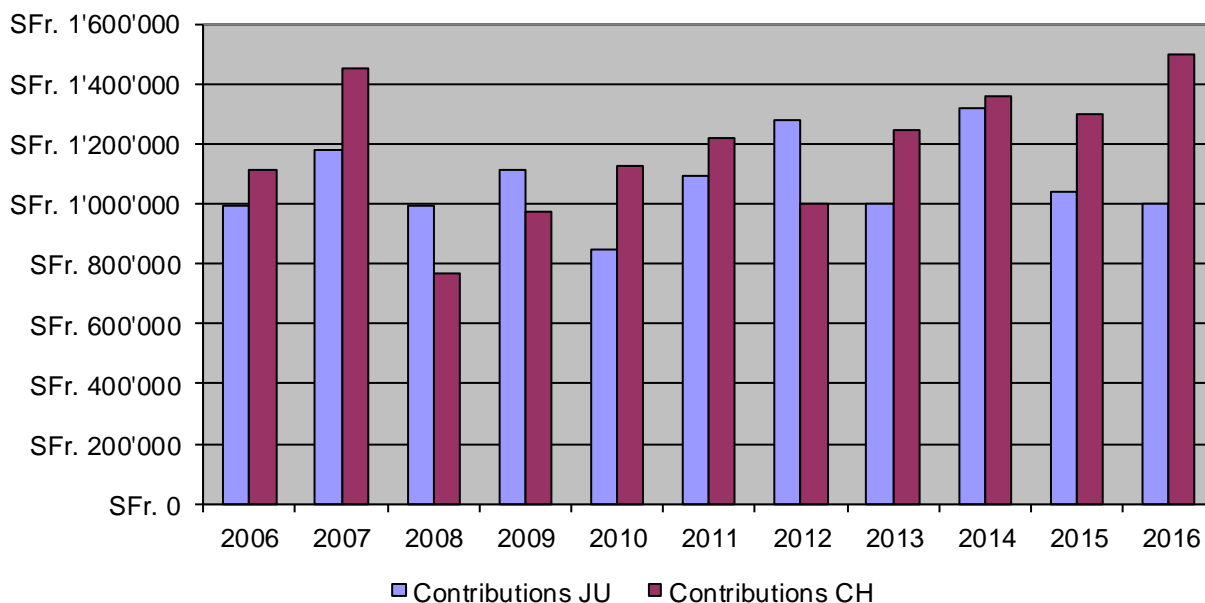
Le soutien de la Confédération et du canton du Jura en faveur du développement régional et de la promotion des produits indigènes et régionaux en vertu de l'art. 93, al. 1, let. C, L'Agr a conduit à une évolution prometteuse dans l'espace rural depuis le début de la mise en œuvre de cet instrument. Pour le canton du Jura, une convention pour la mise en œuvre dans un délai de 6 ans du projet "Marguerite" a été signée en 2016 et la même année le projet de développement régional "les chemins du bio" est arrivé à la fin de la phase de mise en œuvre avec le dépôt du décompte final. A cela s'ajoutent diverses prestations pour les phases de planification "étude préliminaire" et "planification détaillée" de projets de développement régional en cours et d'autres projets.

En 2016, le montant des contributions cantonales versé pour les bâtiments et les projets de développement régional a été de 1 million de francs alors que celui des contributions fédérales a été de 1,5 millions de francs.

Questions fréquentes concernant les aides à l'investissement :

- Conversion de dettes : Après la réalisation d'un investissement assez important, une aide aux exploitations paysannes pour la conversion de dettes coûtant intérêt ne peut être accordée qu'au terme d'un délai d'attente de trois ans.
- Installations photovoltaïques : Depuis le 1.1.2014, les installations photovoltaïques de production d'électricité ne peuvent plus être soutenues avec des crédits d'investissement.
- Achat de terres agricoles : Les achats de surfaces agricoles utiles ne peuvent plus bénéficier de crédits d'investissement depuis 1998. Leur financement s'effectue par les moyens propres de l'entreprise agricole et/ou par des augmentations de prêts hypothécaires.
- Achat de machines agricoles : L'achat de machines agricoles ne peut pas être soutenu par des aides à l'investissement lorsque la demande provient d'une seule ou de deux entreprises agricoles. Par contre une société de machines réunissant au minimum trois entreprises agricoles peut bénéficier de crédit d'investissement pour l'achat de machines agricoles.

Contributions cantonales et fédérales pour les constructions rurales et les projets de développement régional



2.2. "Crédits d'investissement" (CI) et "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Les crédits d'investissement servent à cofinancer des mesures de construction dans les domaines de l'habitat et de l'exploitation agricole, mais aussi des reprises d'exploitations (aide initiale). Les prêts au titre d'aide aux exploitations visent à améliorer la situation financière des exploitations agricoles.

Commission des crédits agricoles

La Commission des crédits agricoles est l'organe d'exécution cantonal compétent en matière de crédits d'investissement et d'aide aux exploitations paysannes. Elle est présidée par le ministre de l'économie et de la santé, M. Jacques Gerber. Ses membres sont Mme Catherine Chételat, M. Roger Hutmacher, M. Etienne Oeuvery et M. Jean-Pierre Petignat. Elle est administrativement rattachée au service de l'économie rurale. Elle gère les ressources fédérales et cantonales au moyen de divers fonds. En 2016, la Commission des crédits agricoles s'est réunie à 4 reprises afin de traiter 86 demandes d'aides à l'investissement (90 en 2015), 48 cessions de rang (46 en 2015), 20 radiations de droit de gage (19 en 2015) et 8 interventions (7 en 2015). Aucune requête d'aides à l'investissement n'a été refusée en 2016. La Commission des crédits agricoles a par ailleurs accepté 6 demandes de report de remboursement.

Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement comptait 70 millions de francs au 31 décembre 2016. L'argent provenant du remboursement des crédits en cours est utilisé pour l'octroi de nouveaux crédits. En 2016, la Confédération a alimenté le fonds d'un montant supplémentaire de 3 millions de francs (2,9 millions de francs en 2015).

Le fonds de roulement pour les prêts au titre d'aide aux exploitations comptait 12,8 millions de francs au 31 décembre 2016, dont 9,2 millions de francs provenaient de la Confédération et 3,6 millions du canton. Les nouvelles ressources y sont versées à parts égales par la Confédération et le canton.

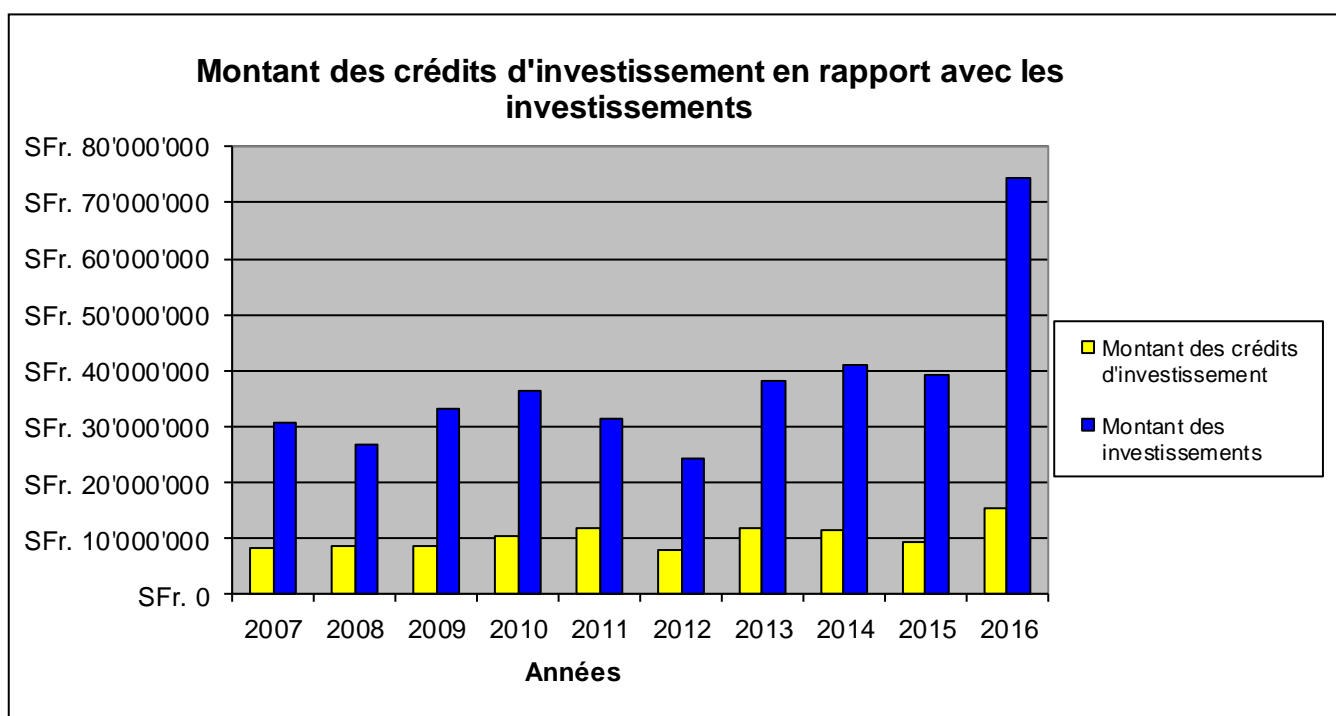
Garanties des prêts octroyés par la Commission des crédits agricoles

Afin d'éviter des pertes, la Commission des crédits agricoles mène une politique prudente en matière de gestion des risques. La Commission des crédits agricoles doit, par principe, exiger des sûretés réelles (gage immobilier clairement couvert). A titre exceptionnel, elle peut accepter d'autres sûretés (responsabilité solidaire, cautionnement solidaire d'institutions spécialisées en la matière, etc.). Tous les nouveaux dossiers de prêts sont soumis au système du "rating" suisse testé au cours des exercices précédents. Les résultats du "rating" déterminent le type et le niveau d'intensité du suivi de l'exploitation après l'octroi du prêt et jusqu'au remboursement intégral de celui-ci.

2.2.1. "Crédits d'investissement" (CI)

Nombre de dossiers traités :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aides initiales	15	13	10	13	16	8	15	11	16	22
Constructions et transformations de ruraux	28	25	25	39	33	22	28	34	19	30
Habitations	10	9	11	15	15	15	15	10	13	12
Diversification	2	2	3	3	5	7	0	1	3	2
Achat exploitation	0	1	2	0	0	0	3	0	0	0
Personnes morales	5	5	11	3	8	5	12	4	7	5
Total	60	55	62	73	77	57	73	60	58	71



En 2016, les crédits d'investissement ont contribué au financement d'un montant de 74,5 millions de francs d'investissement dans les infrastructures agricoles jurassiennes (constructions et transformations de ruraux et d'habitations, porcheries, poulaillers, projets de diversification, installations destinées à la production d'énergie à partir de la biomasse, hangars agricoles, fosses à

lisier, installations communautaires destinées à l'économie laitière, remaniements parcellaires et achats de domaines agricoles). Ce montant était de 39,1 millions de francs en 2015. La forte augmentation en 2016 du montant des crédits d'investissement alloués et de celui des investissements engendrés par ceux-ci est explicable par des grands projets dans le cadre des constructions rurales, des remaniements parcellaires et de l'économie laitière.

Le nombre de dossiers traités au niveau des crédits d'investissement a augmenté en 2016 (13 dossiers traités de plus qu'en 2015); celui des aides initiales ou des aides à l'installation est plus élevé que les dix dernières années mais reste faible en rapport au besoin théorique de relèvement dans l'agriculture jurassienne. Il est à relever la forte augmentation du nombre de demande de crédits d'investissement pour les constructions et les transformations de ruraux avec 30 requêtes traitées en 2016 alors que seuls 19 crédits d'investissement avaient été alloués en 2015.

2.2.2. "Aide à l'exploitation paysanne" (AEP)

Nombre de dossiers traités :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Conversion de dettes	15	18	15	18	6	3	1	2	7	5
Situation financière difficile	3	2	2	1	4	14	6	0	22	3
Total	18	20	17	19	10	17	7	2	29	8

Prêts octroyés pour l'ensemble des dossiers AEP :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014	2015	2016
Prêts octroyés	1'730'800.-	2'767'000.-	2'043'200.-	2'908'000.-	1'316'000.-	679'500.-	271'000.-	320'000.-	320'000.-	1'457'200.-	888'200.-

Conversion de dettes

Le canton du Jura peut accorder aux exploitants d'une entreprise agricole des prêts sans intérêt au titre de l'aide aux exploitations paysannes (AEP) afin de remplacer des prêts coûtant intérêt. Le résultat de l'opération financière est une conversion de dettes. La mesure vise un désendettement de l'agriculture, c'est pourquoi un remboursement du prêt est exigé à moyen terme.

L'entrée en matière ainsi que le montant du prêt dépend du niveau actuel des dettes portant intérêt, ceci en relation avec la valeur de rendement. Une entrée en matière peut se faire pour autant que les dettes de l'entreprise portant intérêt correspondent au moins à 50 % de la valeur de rendement. De même, les dettes avec des intérêts ne doivent pas dépasser 2,5 fois la valeur de rendement avant la conversion de dettes. Un intervalle de 10 ans doit être respecté entre deux conversions de dettes. La réalisation d'un investissement assez important (construction, achat d'un domaine agricole, achat de terrain, etc.) entraîne une attente de 3 ans avant de pouvoir bénéficier d'un prêt AEP. En cas de conclusion d'emprunt hypothécaire avec un intérêt à taux fixe, il y a lieu de vérifier l'échéance de son contrat de prêt bancaire afin de connaître la date où une conversion de dette peut être effectuée sur une partie de la dette hypothécaire.

Après le versement de l'AEP, la capacité de paiement de l'entreprise agricole doit être garantie. Ces prêts sont donc destinés aux exploitants agricoles qui ne rencontrent pas de difficulté de trésorerie afin de rembourser leurs dettes plus rapidement. En 2016, cinq AEP pour la conversion de dettes ont été acceptées par la Commission des crédits agricoles.

AEP dans le cadre de situation financière difficile

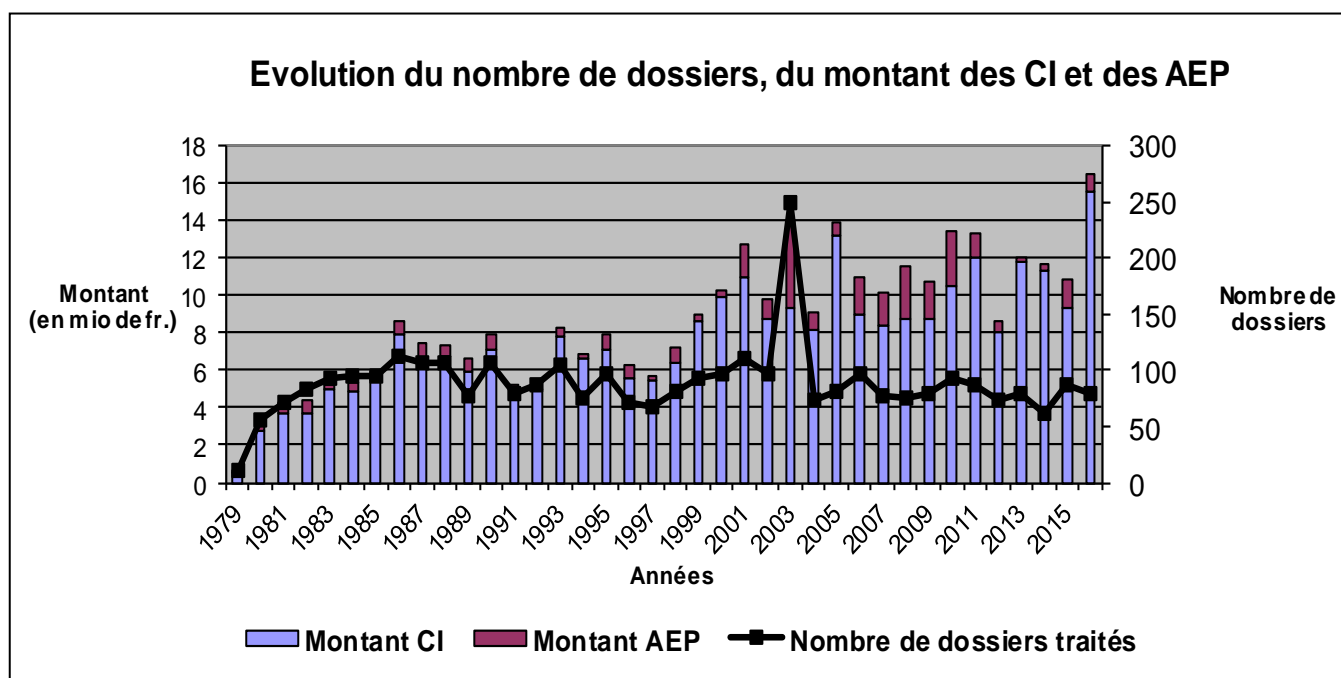
Le canton du Jura avait pris différentes mesures suite à la sécheresse qui a sévi dans notre pays en

2015. Par le service de l'économie rurale, il avait été proposé, aux agriculteurs qui se trouvent en difficulté financière en raison de la sécheresse, des aides afin de remédier aux manques de trésorerie qui pourraient apparaître. Une procédure simplifiée a été mise en place afin de gérer efficacement les demandes d'aides. Les AEP ont été privilégiées. Toutefois, des reports de remboursement sur des CI et des AEP existants ont aussi été acceptés. En début de l'année 2016, ce sont encore trois AEP qui ont été traitées par la Commission des crédits agricoles sous cette rubrique. Ces trois AEP "situation financière difficile" ont été allouées à des agriculteurs confrontés à une situation climatique délicate.

2.2.3. Bilan

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CI	59'465'000.-	61'378'000.-	61'390'000.-	60'401'000.-	60'406'000.-	62'709'495.-	64'062'805.-	66'965'480.-	69'965'036.-
AEP	10'650'000.-	10'948'000.-	11'098'000.-	11'547'000.-	11'847'000.-	12'147'443.-	12'447'276.-	12'547'169.-	12'846'198.-
Dossiers actifs	990	960	900	837	905	925	904	870	928

Un crédit fédéral supplémentaire de 3 millions de francs a été attribué au bilan CI. Un crédit cantonal supplémentaire de Fr. 150'000.- a été attribué au bilan AEP, ce qui a rendu possible l'obtention d'un crédit fédéral équivalent (Fr. 150'000.-). Globalement le nombre des prêts actifs a augmenté en 2016 et a passé de 870 à 928 (+ 58).



2.3. "Prêts de développement rural" (PDR)

En 2016, un projet de diversification a été soutenu par l'octroi de prêts cantonaux sans intérêts d'un montant total de Fr. 80'000.-.

2.4. "Fonds de développement rural durable"

Le fonds de développement rural durable a pour but de soutenir la réalisation de projets conformes au principe du développement durable, liés au développement de l'agriculture biologique et encourageant la production d'énergies renouvelables. Le soutien est apporté sous forme de prêts sans intérêts. Ce fonds cantonal est entré en vigueur le 1er janvier 2009 et provient majoritairement de la Fondation Sur-la-Croix. En 2016, dix projets agricoles (six en 2015) ont été soutenus par l'octroi de prêts cantonaux à hauteur de Fr. 480'000.- provenant de ce fonds (Fr. 315'000.- en 2015).

2.5. "Fonds du service"

Le fonds du service n'a pas été sollicité durant l'année 2016. Les amortissements se sont montés à Fr. 6'000.- pour porter le solde des liquidités du fonds du service à Fr. 135'155.- à la fin de l'année 2016. Ce fonds a été créé lors de l'entrée en souveraineté du canton du Jura en 1979. Il est utilisé pour soutenir des projets de diversification ou d'intérêt régional (centre collecteur, horticulture, halle cantine dédiée à l'agriculture et apiculture par exemple).

2.6. Rapports lors de procédure de demande de permis de construire en zone agricole à l'attention du Service du développement territorial (SDT)

Dans le cadre des procédures de demande de permis de construire pour des infrastructures bâties en zone agricole, le service de l'économie rurale est consulté par le SDT. En 2016, avec 93 rapports rédigés à l'attention du SDT, il a été constaté une légère diminution des rapports établis (- 10). Ces rapports sont déterminants dans l'élaboration de l'examen de conformité des projets de construction en zone agricole par le Département de l'environnement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de rapports ECR à l'attention du SDT	77	63	72	81	80	103	93

2.7. Effets et perspectives du projet de développement régional agricole (PDRA) "les chemins du bio" dans le canton du Jura

Résumé

Le premier PDRA dans le canton du Jura appelé "les chemins du bio" est arrivé en 2016 au terme de la phase de mise en œuvre. Il propose des offres forfaitaires agritouristiques. Un réseau d'exploitations biologiques a été structuré à cet effet. Le concept s'est globalement développé selon le Business Plan et a pu être réalisé dans sa quasi-totalité en contribuant ainsi à augmenter le revenu des agriculteurs. Depuis 2012, le PDRA a connu un beau développement comprenant actuellement 30 fermes-prestataires, 19 chemins à parcourir et quelque 170 hôtes-visiteurs en 2015. Toutefois, le PDRA n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière et peut encore prétendre à de belles innovations. De plus, la progression du chiffre d'affaires ne permet pas encore d'assurer la viabilité économique. Les infrastructures terminées en 2016 n'ont pas encore apporté tout leur potentiel afin d'assurer la durabilité du PDRA.

Idée de base

L'instrument PDRA selon l'art. 93, al. 1, let. c, de la Loi sur l'agriculture donne la possibilité aux cantons et à la Confédération de soutenir des projets agricoles collectifs. Le PDRA "les chemins du bio" a été conçu et préparé par l'association porteuse de ce projet, l'association "les chemins du bio". Cette association, qui compte actuellement 36 adhérents (21 au départ) dont 30 fermes-prestataires (17 au départ), a élaboré un concept mettant en réseau des fermes biologiques du canton du Jura reliées par des parcours de randonnées découvertes. L'objectif est de contribuer à la dynamique de l'agriculture biologique de toute la région jurassienne par la mise en réseau de fermes bio.

Partant de l'étude préliminaire avec onze projets d'investissement, la phase de documentation détaillée s'est finalisée avec cinq projets d'investissement ciblés et documentés selon les exigences pour l'établissement des dossiers d'améliorations structurelles. La conception et la préparation de ce PDRA ont durées quatre ans. Ce concept respecte les principes applicables aux PDRA et a été réalisé avec le concours actif de la Confédération et du canton du Jura.

En 2012, la mise en œuvre du projet démarre avec la mise en chantier des premières constructions de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes, de la phase concrète des réalisations et de l'ouverture des premiers chemins.

Etat actuel du projet

Arrivé au terme de la phase de mise en œuvre avec l'approbation du décompte final établi le 29 septembre 2016, selon la convention signée le 15 février 2012 par la Confédération, le canton du Jura et l'association "les chemins du bio", le projet s'est globalement développé selon le Business Plan et les sous-projets ont pu être réalisés dans leur quasi-totalité. Le développement ainsi que la gestion et la promotion du concept ont permis de réaliser une offre de 19 parcours. Les chemins couvrent l'ensemble du territoire cantonal. La réalisation des infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration est terminée. Toutefois, certaines infrastructures, terminées en 2016, n'ont pas encore apporté leur potentiel par l'ouverture de nouveaux chemins. L'analyse des quatre années de réalisation montre que le concept "les chemins du bio" n'est pas encore abouti et peut encore prétendre à de belles innovations dans ses offres, en termes de flexibilité des parcours, d'interaction avec la nature, d'animation autour des fermes et de genres de mobilité douce.

Création de valeur ajoutée dans l'agriculture et principales réussites

Hormis les retombées pécuniaires mesurables du projet, les fermes-prestataires ont pu bénéficier d'apports indirects tant sur le plan financier que publicitaire, grâce aux efforts déployés par l'association. Les fermes-étape, proposant l'hébergement des hôtes, sont sans aucun doute celles qui en auront le plus bénéficié.

La création d'offres d'agritourisme sur « les chemins du bio » a été pleinement remplie. En 2016, dix-neuf parcours de 1 à 3 jours, de difficultés différentes et répartis sur les cinq régions jurassiennes préalablement définies sont ouvertes et quasi tous ces chemins ont déjà été parcourus par des hôtes-visiteurs.

Les infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration qui ont été réalisées au début de la phase de mise en œuvre ont apporté une belle dynamique au concept et permis d'atteindre la plupart des objectifs. La concrétisation d'un ensemble de parcours a contribué à proposer une offre aussi diverse que variée. Les excellents retours de satisfaction des hôtes venus randonner sur les chemins ont donné beaucoup d'énergie et permis d'adapter les offres pour mieux correspondre aux attentes. L'intérêt des institutions touristiques pour "les chemins du bio" ont permis de profiler des synergies, surtout en termes de communication et de visibilité.

Perspectives du PDRA

La concrétisation tardive en 2016 d'un projet d'investissement d'un gîte rural n'a pas apporté sa contribution pendant la mise en œuvre. Le projet de mise en place d'un centre de distribution a pris du retard. Un groupe de travail planche sur la forme à donner à un tel centre afin d'apporter la dynamique souhaitée aux produits biologiques régionaux. La progression du chiffre d'affaires durant les quatre années de la phase de réalisation, avec une évolution entre 45 et 55 % par année pour atteindre environ Fr. 40'000.-, ne permet actuellement pas d'assurer la viabilité économique du concept. Pour l'atteindre, un chiffre d'affaires de quelque CHF 90'000.- serait nécessaire. La nécessité de réaliser la mise en œuvre de ce projet en seulement quatre ans n'a pas permis d'atteindre l'autonomie financière souhaitée. Fort de ce constat, l'association a entamé une réflexion et établi différents scénarios conduisant tous à la poursuite de l'exploitation du concept. L'option choisie par l'association est de poursuivre le développement du concept en privilégiant le développement de l'association avec de nouveaux membres, de nouveaux chemins et apporter des innovations dans les offres proposées. Cette orientation nécessite des fonds supplémentaires pour assurer cette évolution. En prenant cette voie, un transfert progressif des tâches de gestion, d'administration et de mise en œuvre vers d'autres personnes sera réalisé. Des propositions positives de financement par les nouvelles bases légales encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) aideront à poursuivre le développement du concept. Dans tous les cas de figure, une prise de responsabilités plus importante de la part des prestataires du concept devra progressivement se faire pour assurer sa viabilité à long terme. De plus, le concept a encore un grand potentiel de développement et d'innovations possibles.

Investissements conséquents et sans dépassement

Mesures	Coûts, en francs	
	Donnant droit aux contributions (selon convention en 2012)	Selon le décompte final en 2016
Investissements dans les projets des différents partenaires: gîtes ruraux et chambres d'hôtes	Fr. 1'557'600.-	Fr. 1'550'406.-
Investissements collectifs: centre de distribution de produits bio, gestion et promotion du concept "les chemins du bio"	Fr. 971'900.-	Fr. 912'500.-
Coûts totaux	Fr. 2'529'500.-	Fr. 2'462'906.-

Les coûts donnant droit aux contributions du PDRA se montent à Fr. 2'529'500.- déduction faite des investissements mobiliers. Selon le décompte final établi en 2016, le montant total des investissements a été de près de 3 % inférieur (moins Fr. 66'594.-) à celui estimé au moment de la signature de la convention.

Les dates importantes du projet

- 18 avril 2008 Décision de contribution de l'OFAG et ECR à l'étude préliminaire de cette initiative de projet collective
- 24 avril 2009 Dépôt de l'étude préliminaire à l'OFAG et à ECR
- 10 août 2010 Assemblée constitutive de l'association "les chemins du bio"
- 25 janvier 2011 Dépôt de l'étude de documentation et du business plan à l'OFAG et à ECR
- 22 mars 2011 Préavis positif de l'OFAG
- 5 juillet 2011 Décision de subventionnement du Gouvernement cantonal
- 30 novembre 2011 Signature d'adhésion des investisseurs à la convention
- 15 février 2012 Signature de la convention entre la Confédération, le canton et l'association "les chemins du bio"
- 10 mai 2012 Ouverture des deux premiers chemins
- 27 septembre 2012 Nomination "les chemins du bio" au concours Milestone dans la catégorie environnement
- 20 octobre 2012 Inauguration du premier gîte rural
- 2012 à 2016 Investissements dans les projets des différents partenaires individuels et collectifs
- 30 juin 2016 Délai de mise en œuvre des mesures et de réalisation des objectifs du PDRA
- 29 septembre 2016 Approbation du décompte final du PDRA
- 17 novembre 2016 Versement du solde des contributions fédérales et cantonales



Kohler André, rural vaches allaitantes, Chervillers, zone de montagne 2.



Chaignat Pierre, rural vaches laitières, Charmoille, zone de plaine et des collines.



Villat Jean-Claude, agrandissement d'un hangar agricole, Les Sairains, zone de montagne 2.



Flury Pierre, agrandissement de l'étable des vaches laitières, Courchapoix, zone des collines.



Amstutz Rolf, réception du gîte rural, projet de développement régional "les chemins du bio", Mormont, zone de plaine.



Cattin Jeffrey, gîte rural, projet de développement régional "les chemins du bio", Cornol, zone de plaine.

2.8. Contributions pour améliorations foncières

Etat des dossiers d'améliorations foncières à fin 2016 :

Nombre de communes actuellement en procédure de remaniement parcellaire (RP)	11 (Boncourt, Bressaucourt, Corban-Courchapoix-Montsevelier (CCM), Courtételle, Dampheux, Grandfontaine, Rocourt, Ederswiler, Bonfol)
Entrée en possession des nouvelles parcelles dans un remaniement parcellaire	-
Dissolution de syndicats de remaniement parcellaire	Le Noirmont, Rebeuvelier
Remaniements parcellaires en cours de préparation	Les Genevez
Constitution d'un syndicat de remaniement parcellaire	Bonfol
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de préparation	Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable (SEF III), Val-Terbi fermes (Syndicat des eaux du Val Terbi SEVT), Undervelier, Soubey, La Chaux, Movelier-Mettembert, Boécourt, Cerneux-Veusil (Muriaux), Bourrignon-Pleigne, Le Boéchet (Les Bois), différents petits projets
Approvisionnement en eau de villages et de fermes, en cours de réalisation	SEF III, Val-Terbi (SEVT), St-Brais-Sceut, Monterri (Cornol), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de préparation	Bassecourt-Develier, Saignelégier, route Tariche, ferme Sous-les-Roches (Bressaucourt), Saint-Ursanne (différents accès de fermes), ferme Hint. Rohrberg (Courroux), Muriaux (réseau communal), Grande Schönenberg (Verme), différents petits projets
Accès de fermes et desserte rurale, en cours de réalisation	Soubey, Syndicat de chemins Les Bois 2, Bourrignon fermes, Montignez (Canada), route Fontenais-Bressaucourt, Glovelier (Sceut dessous), différents petits projets
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de préparation	Lugnez
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), décidée	-
Amélioration desserte rurale simplifiée (AFS), en cours de réalisation	Miécourt, Coeuve
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de préparation	Les Pommerats, Saignelégier, Les Breuleux
Plan de gestion intégrée sylvo-pastoral (PGI), en cours de réalisation	Muriaux

Contributions versées pour les améliorations foncières de 2007 à 2016 :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contributions cantonales	2'504'150.-	3'104'200.-	2'769'097.-	2'098'618.-	2'245'063.-	2'798'300.-	1'890'968.-	2'000'000.-	1'965'000.-
Contributions fédérales	3'122'049.-	2'698'671.-	3'097'730.-	1'951'294.-	2'143'194.-	2'803'450.-	2'896'936.-	2'821'805.-	2'546'497.-
Total	5'626'199.-	5'802'871.-	5'866'827.-	4'049'912.-	4'388'257.-	5'601'750.-	4'787'904.-	4'821'805.-	4'511'947.-

Etat des projets en cours dans le domaine des améliorations foncières :

Les chantiers d'améliorations foncières de longue durée (remaniements parcellaires, projets de chemins ou d'alimentation en eau avec plusieurs étapes) se sont poursuivis normalement. De nouveaux chantiers se sont ouverts conformément à la planification, dont les plus importants sont une troisième et dernière étape de travaux dans le cadre du remaniement parcellaire de Grandfontaine (viabilisations eau-électricité de colonies agricoles), des améliorations d'accès de fermes à Bourrignon, le grand projet d'alimentation en eau St-Brais-Sceut, ainsi que la deuxième partie du Lot A du grand projet d'alimentation en eau du SEVT (interconnexion Mervelier-Vicques). Dans d'autres projets importants, les travaux préparatoires ont avancé normalement (avant-projet des RP Bonfol et Les Genevez, projet général du RP d'Ederswiler, SEF III, SEVT fermes, PGI Les Pommerats, PGI Saignelégier, PGI Les Breuleux). A Lugnez, lors de la visite fédérale du 6 septembre 2016, la question de fond d'un remaniement parcellaire a été posée comme alternative à une AFS. Du côté de Haute-Ajoie, des discussions pour un éventuel remaniement parcellaire ont débuté à Damvant-Réclère.

Le Syndicat d'améliorations foncières de Bonfol a été constitué lors de l'assemblée des propriétaires du 23 mars 2016 à Bonfol. Le Syndicat d'améliorations foncières du RP Le Noirmont a été dissous lors de son assemblée du 14 septembre 2016 au Noirmont. Idem pour le SAF Rebeuvelier le 22 septembre 2016 à Rebeuvelier.

Quelques remarques :

- En 2016, les ressources financières mises à disposition par l'OFAG pour le canton du Jura sous forme de subventions fédérales pour l'ensemble des améliorations structurelles agricoles (améliorations foncières, constructions rurales, projets de développement régional agricole) se sont élevés à 3,8 mios de francs, un montant supérieur aux moyens cantonaux octroyés par le Parlement dans le cadre du budget 2016 (2,965 mios de francs). Vu cette différence entre les moyens fédéraux et cantonaux et vu la possibilité d'utiliser des moyens fédéraux supplémentaires en fin d'exercice, le canton prend un "retard" de paiement de 700'000.-. Pour 2017, l'OFAG a octroyé au Service de l'économie rurale un montant de 3,6 mios de francs pour l'ensemble de la rubrique. Le 21 décembre 2016, le Parlement a approuvé la planification financière des investissements de l'Etat 2017-2021. Pour la rubrique considérée, une enveloppe de 3,2 millions de francs par année a été attribuée. L'effet "ciseau" entre les moyens fédéraux et cantonaux se poursuivra donc probablement ces prochaines années. A noter que le "retard" ne pose pas de grand problème puisque les comptes s'équilibrent au début de l'année suivante.
- Vu la différence entre les besoins et les moyens au niveau cantonal, la question des priorités est en réflexion actuellement
- Pour l'eau potable encore, les années se suivent et se ressemblent un peu. L'année 2016 a été marquée par une sécheresse importante dans le courant du 2ème semestre. Plusieurs fermes isolées non raccordées à un réseau d'eau public sous pression et dépendantes de sources privées, continuent de souffrir de la situation. Plusieurs projets d'améliorations foncières

devraient permettre à ces fermes de ne plus être confrontées à ces difficultés (Val Terbi via le SEVT, ferme la Closure à Courrendlin, ferme de Grangiéron à Asuel, fermes de Brunefarine et La Lomenne à Clos du Doubs, ferme Flück à Vermes). D'autres fermes s'annonceront probablement ces prochains mois.

- Le 29 novembre 2016, le Gouvernement a approuvé la nouvelle ordonnance sur la gestion des eaux (OGEaux). Cette ordonnance précise certains éléments de la LGEaux approuvée par le Parlement en 2015. Les communes ont désormais en main tous les outils nécessaires pour mettre à jour un système de tarification, tant pour l'eau potable que pour l'eau usée, correspondant aux nouvelles exigences légales. Le domaine des cours d'eau est aussi concerné (ancienne taxe des digues). Le délai de cette mise aux normes est le 1er février 2019. Ce thème a fait parallèlement l'objet d'interventions parlementaires, en particulier pour que le maintien de la valeur des installations par les communes se base sur un calcul à 60% au lieu de 100%. Le 23 novembre 2016, le Parlement a approuvé la motion Friche allant dans ce sens. Il est important que l'agriculture suive de près ce dossier, en particulier pour ce qui concerne les nouveaux tarifs communaux pour l'eau potable. Il faudra veiller à ce qu'une part importante des recettes provienne d'une taxe de base suffisamment élevée, puisque les frais fixes (intérêts et amortissements d'infrastructures valant des millions de francs) ne dépendent pas des m3 consommés. Cela devrait permettre de maintenir une taxe de consommation au m3 raisonnable, évitant ainsi de faire exploser ce poste du budget des exploitations agricoles.
- Dans le courant 2016, le Groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau a fait une avance importante dans ses travaux. Dans cette étape, il s'agissait de définir la largeur naturelle de l'ensemble des cours d'eau du canton. Les résultats sont en cours de communication auprès des organisations professionnelles agricoles. Les premières réactions assez vives ne se sont pas fait attendre. La marge de manœuvre pour minimiser l'impact de ce dossier sur les terres agricoles est malheureusement très faible, vu les choix politiques opérés au niveau fédéral et le cadre légal très rigide en découlant. Rappelons que le délai fixé par la Confédération pour la mise en place de ces espaces dans le terrain est le 31 décembre 2018. Le groupe en question est présidé par ENV. ECR et CJA y sont représentés.



Mervelier-Corban. Conduite intercommunale eau potable SEVT (Lot A, 2^{ème} partie).



RP Rocourt. Aménagement de mares à batraciens.



Bourrignon. Assainissement des accès de fermes.



St-Brais-Sceut. Interconnexion eau potable des 2 villages.



St-Brais-Sceut. Nouveau réservoir à St-Brais.



RP Grandfontaine. Viabilisation eau-électricité des colonies agricoles.



Cornol. Raccordement des fermes de Monterri au réseau d'eau communal.

3 Paiements directs

3.1. Evolution des structures et de la production

Le recensement a eu lieu à la fin du mois de février. Pour les bovins, les effectifs ont été recensés sur la base de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). Toutes les autres données ont été saisies avec succès sur Internet par le site www.acorda.ch. Les principaux résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

	Unité	1999	2003	2007	2011	2013	2014	2015	2016
Exploitations agricoles									
Exploitations recensées	Nombre	1'144	1'089	1'066	1025	970	962	956	952
dont exploitations PER	Nombre	1097	1006	968	923	857	843	831	816
dont exploitations BIO	Nombre	47	83	98	102	113	119	125	136
Communautés d'exploitations	Nombre		45	52	52	47	45	43	43
SAU totale (sans pât. communaux)	ha	39'301	40'141	40'289	40'382	40'258	40'284	40'443	40'655
Production végétale									
Prairies (toutes catégories)	ha	17'580	19'058	19'606	20'003	19'832	19'874	19'790	19'844
Pâturages (sans communaux)	ha	8'290	9'220	9'555	9'738	9'628	9'585	9'657	9'618
Pâturages d'estivage	ha			5'791	5'791	5'791	5'791	5'791	5'791
Céréales panifiables	ha	4'400	3'690	2'651	2'859	3'229	3'376	3'468	3'574
Céréales fourragères	ha	4'330	3'900	3'788	2'870	2'644	2'501	2'196	2'475
Maïs-grain	ha	313	379	208	99	142	99	106	110
Maïs d'ensilage et maïs vert	ha	2'132	2'158	2'391	2'588	2'490	2'358	2'305	2'311
Oléagineux	ha	890	890	972	1'040	1'010	1'115	1'141	1'079
Pois protéagineux / Féverole / Méteil pois-orge	ha	105	198	168	110	176	220	373	448
Pommes de terre	ha	109	79	56	43	36	34	31	36
Betteraves sucrières	ha	334	291	339	337	352	364	336	338
Betteraves fourragères	ha	145	111	75	56	43	36	32	32
Tabac	ha	35	50	40	42	42	42	39	40
Surfaces à litière, haies et bosquets	ha	252	262	280	337	365	389	418	445
Production animale									
Bovins totaux	Nombre	55'715	57'261	58'745	57'809	58'903	59'828	59'388	59'095
Vaches	Nombre	20'215	21'439	22'770	22'618	23'385	23'431	23'218	23'247
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est commercialisé)	Nombre		15'588	15'610	15'500	16'129	16'195	16'049	15'960
Détenteurs de vaches allaitantes	Nombre		281	307	-	-	-	-	-
Autres vaches dont allaitantes	Nombre			6'282	7'118	7'256	7'236	7'169	7'287
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	Nombre	13'572	13'622	13'542	15'712	16'392	16'180	16'136	15'866
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	Nombre	9'540	8'741	8'517	19'479	19'136	20'216	20'035	19'982
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	Nombre	11'086	12'092	12'078	-	-	-	-	-
Veaux à l'engrais	Nombre	1'302	1'367	1'467	-	-	-	-	-

3.2. Mesures favorisant la biodiversité

La mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des prestations écologiques requises (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Des contributions sont versées pour ces surfaces en fonction de leur niveau de qualité et de leur appartenance ou non à un projet collectif de mise en réseau.

Le niveau de qualité I correspond aux conditions et charges minimales que doit remplir une surface pour être considérée comme SPB. Pour répondre au niveau de qualité II, une SPB doit présenter une qualité floristique ou des structures particulières. L'inscription est volontaire et une expertise doit être demandée par l'exploitant. Pour bénéficier de la contribution pour la mise en réseau, une SPB doit être aménagée et exploitée selon les critères spécifiques favorables aux espèces animales et végétales qui ont été définis dans le cadre d'un projet de mise en réseau. L'adhésion à un tel projet est également volontaire.

3.2.1. Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)

Le tableau suivant montre l'évolution des SPB selon les différents niveaux de qualité et leur mise en réseau :

	2002	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SPB qualité 1 (sans arbres), en % de la SAU	9.0	9.3	11.5	12.0	12.0	12.2	14.6	15.6	15.7
SPB qualité 1 (y.c. arbres*), en % de la SAU	10.5	10.8	13.0	13.6	13.6	13.8	16.3	17.3	17.5
SPB qualité 2, en % de toutes les SPB	7.0	10.0	28.1	32.8	36.1	41.7	34.9	35.3	36.4
SPB qualité 2, en % des SPB éligibles	7.1	10.1	29.2	33.8	36.6	42.3	35.3	35.8	36.9
SPB qualité 2 (sans arbres), en % de la SAU	0.7	1.0	3.4	4.1	4.6	5.4	5.3	5.6	5.9
SPB qualité 2 (y.c. arbres*), en % de la SAU	0.7	1.1	3.7	4.4	4.9	5.8	5.7	6.1	6.4
SPB en réseau (y.c. arbres*), en % des SPB	0.0	1.0	29.3	36.8	54.3	67.9	75.4	79.7	82.0
SPB en réseau (sans arbres), en % de la SAU	0.0	0.1	3.4	4.5	6.8	8.6	11.4	12.8	13.3
SPB en réseau (y.c. arbres*), en % de la SAU	0.0	0.1	3.8	5.0	7.4	9.4	12.3	13.8	14.4

* imputables à raison de 1 are par arbre.

Les surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I sont en augmentation. Pour l'année 2016, elles représentent 15,7% de la surface agricole utile (sans les arbres) et 17,5% en comptant les arbres à raison d'un are par arbre.

Les surfaces (y.c. les arbres) répondant aux critères de qualité de niveau II suivent la même tendance et représentent 36,9% des SPB éligibles, soit 6,4% de la SAU.

Quant aux surfaces mises en réseau (y compris les arbres), leur progression est due à la bonne dynamique des réseaux écologiques qui recouvrent quasiment l'ensemble du territoire cantonal. Ainsi 82% des SPB sont en réseau ce qui correspond à 14,4% de la SAU.

3.2.2. Réseaux écologiques

En 2016, les réseaux écologiques recouvraient plus de 98% de la surface agricole utile cantonale. Seules les communes de Châtillon et Rossemaison, ainsi qu'un secteur situé sur la commune de Mervelier, ne sont pas encore en réseau.

Le réseau écologique de Alle ayant fusionné avec le celui de Baroche+ qui a été reconduit pour une nouvelle période de 8 ans, ce sont ainsi 26 projets qui étaient en activité.

Le montant des contributions versées pour l'année 2016 s'élève à Fr. 4'394'465.- pour 801 exploitations qui ont adhéré aux différents projets.

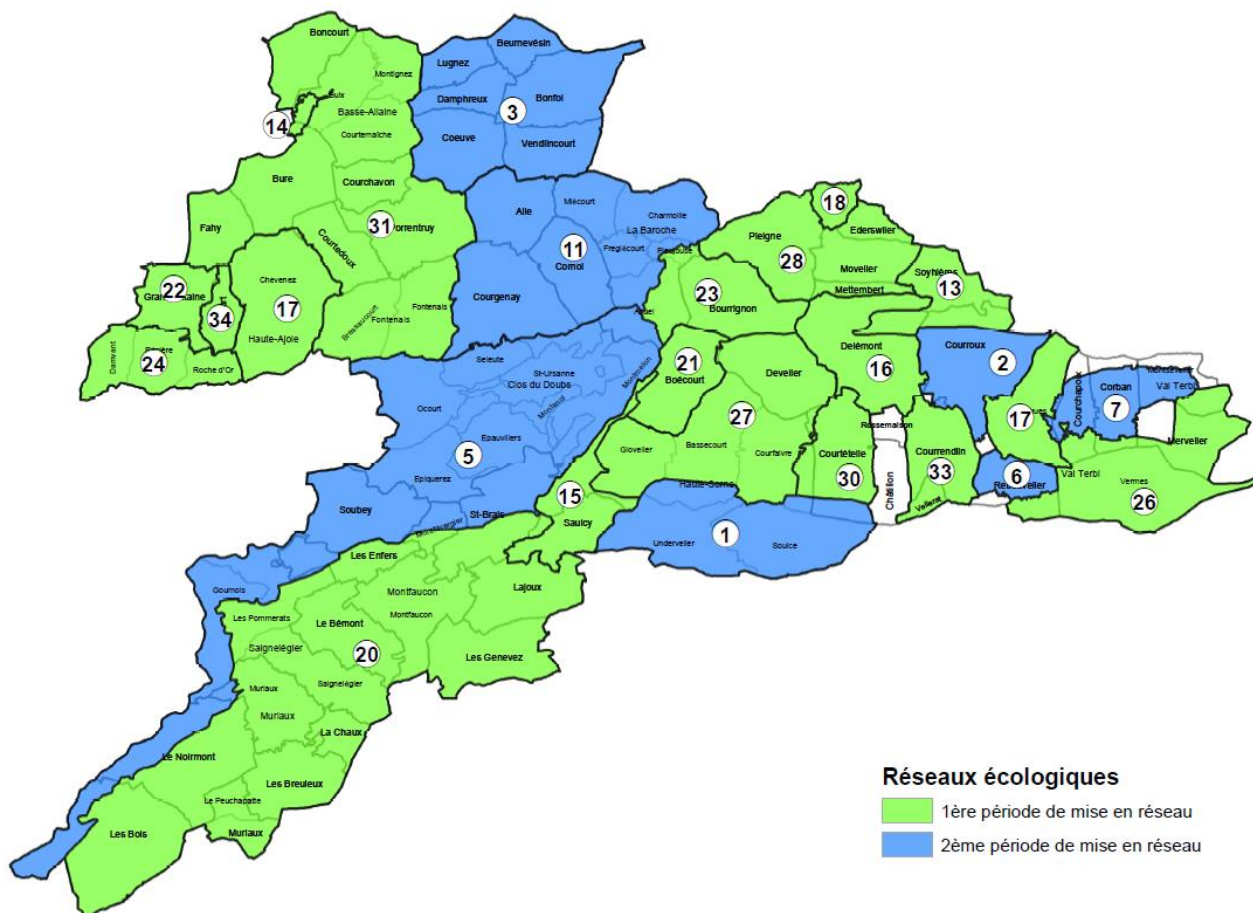
En 2017, plusieurs projets vont fusionner lors de leur reconduction pour une nouvelle période. Ainsi, le réseau de Chevenez intégrera le réseau de Haute-Ajoie. Celui du Maira intégrera le réseau Ajoie+. Quant à Rebeuvelier, qui n'a plus de porteur de projet suite à la dissolution du syndicat d'améliorations foncières, il fusionnera avec Courrendlin-Vellerat.

Pour 2018, d'autres fusions sont déjà planifiées: Bourrignon, le haut de Delémont et le Löwenburg joindront le réseau du Haut-Plateau. Haute-Sorne, Boécourt et le bas de Delémont formeront le réseau de la Vallée de la Sorne qui sera également étendu sur les communes de Rossemaison et Châtillon.

Liste des réseaux écologiques:

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
1	Réseau de Soultce-Undervelier	2013-2018 (2 ^e période)	Fusion des réseaux de Soultce et Undervelier.	789 ha	Association d'exploitants
2	Réseau de Courroux	2012-2017 (2 ^e période)	Commune de Courroux. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	905 ha	Association Birse-Scheulte
3	Réseau Vendline-Coeuvatte	2012-2017 (2 ^e période)	Communes de Beurnevésin, Bonfol, Coeuve, Damphreux, Lugnez, Vendlincourt.	2'656 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
5	Réseau de la Vallée du Doubs	2013-2018 (2 ^e période)	Entité paysagère "Clos du Doubs et Vallée du Doubs".	4'853 ha	Groupe OQE de la Société d'agriculture du Clos du Doubs
6	Réseau de Rebeuvelier	2014-2021 (2 ^e période)	Commune de Rebeuvelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	339 ha	Syndicat d'améliorations foncières
7	Réseau CCM	2015-2022 (2 ^e période)	Courchapoix, Corban, Montsevelier. Dans le cadre du remaniement parcellaire.	984 ha	Syndicat d'améliorations foncières
11	Réseau Baroche+	2016-2023 (2 ^e période)	Entité paysagère de la Baroche ainsi que les communes de Cornol et Courgenay et Alle	3'698 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
13	Réseau de Soyhières et environs	2011-2016	Commune de Soyhières + Secteur du Vorbourg (Commune de Delémont).	579 ha	Association du Paradis des Lièvres
14	Réseau du Maira	2011-2016	Secteur du Maira à Buix (Commune de Basse-Allaine).	109 ha	Association d'exploitants
15	Réseau de Glovelier-Sceut-Saulcy	2011-2016	Communes de Saulcy (en partie), Boécourt (en partie), localité de Glovelier (Commune de Haute-Sorne, en partie).	482 ha	Association d'exploitants
16	Réseau de Delémont	2011-2016	Commune de Delémont.	680 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
17	Réseau de Chevenez	2011-2016	Localité de Chevenez sur la commune de Haute-Ajoie.	1'009 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
18	Réseau du Löwenburg	2012-2017	Domaine du Löwenburg sur la commune de Pleigne.	146 ha	Fondation Christoph-Merian-Stiftung
19	Réseau de Vicques	2012-2017	Commune de Vicques.	618 ha	Association Birse-Scheulte
20	Réseau des Franches-Montagnes	2012-2017	Entité paysagère des Franches-Montagnes.	8'398 ha	Chambre jurassienne d'agriculture

N°	Nom du réseau	Période de mise en réseau	Périmètre	SAU dans le périmètre	Porteur de projet
21	Réseau de Boécourt	2012-2017	Commune de Boécourt.	609 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
22	Réseau de Grandfontaine	2012-2017	Commune de Grandfontaine dans le cadre du remaniement parcellaire.	625 ha	Syndicat d'améliorations foncières
23	Réseau de Bourrignon	2012-2017	Commune de Bourrignon.	857 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
24	Réseau de Haute-Ajoie	2012-2017	Extension du réseau de Chevenez sur les localités de Damvant, Réclère et Roche d'Or.	823 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
26	Réseau de Vermes et environs	2013-2018	Localité de Vermes (Commune de Val-Terbi), commune de Movelier et environs.	1'190 ha	Association d'exploitants
27	Réseau de Haute-Sorne	2013-2018	Localités de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier sur la commune de Haute-Sorne, commune de Develier.	1'870 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
28	Réseau du Haut-Plateau	2013-2018	Commune de Pleigne, Ederswiler, Movelier, Mettembert.	1'414 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
30	Réseau de Courtételle	2014-2021	Commune de Courtételle dans le cadre du remaniement parcellaire.	658 ha	Syndicat d'améliorations foncières
31	Réseau Ajoie+	2014-2021	Communes de Boncourt, Basse-Allaine, Bure, Courchavon, Fahy, Porrentruy, Courtedoux et Fontenais.	4'433 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
33	Réseau de Courrendlin-Vellerat	2015-2022	Communes de Courrendlin et Vellerat.	524 ha	Chambre jurassienne d'agriculture
34	Réseau de Rocourt	2015-2022	Commune de Rocourt dans le cadre du remaniement parcellaire.	283 ha	Syndicat d'améliorations foncières



3.3. Mesures en faveur de la qualité du paysage

Après avoir développé le projet pilote des Franches-Montagnes de 2012 à 2013, le canton du Jura a pu mettre en œuvre 3 projets (Franches-Montagnes et Clos du Doubs, District de Delémont et Région d'Ajoie) qui recouvrent l'ensemble du territoire cantonal dès l'entrée en vigueur de la PA 2014-2017. Cela laisse la possibilité à tous les exploitants de pouvoir adhérer à un projet et bénéficier des contributions qui sont versées en faveur de la qualité du paysage.

Les montants à disposition pour ce type de mesure étant plafonnés, une limite maximale par exploitation est recalculée chaque année en fonction du nombre d'adhérents et des mesures inscrites.

En 2016, ce sont 806 exploitations à l'année et 69 exploitations d'estivage qui ont adhéré aux différents projets.

La limite maximale par exploitation a été fixée à Fr. 155.- par ha de SAU, alors qu'elle était de 160.-/ha en 2015, et Fr. 5'215'178.15 ont pu être versés pour les exploitations à l'année.

Pour les exploitations d'estivage, la limite a été fixée à maximum Fr. 91.- par pâquier normal, alors qu'elle s'élevait à 97.-/PN en 2015, et un montant de Fr. 1'019'899.30 a été versé.

Le montant total des contributions versées en 2016 en faveur de la qualité du paysage s'élève ainsi à Fr. 6'235'077,45.

4 Production animale

4.1. Dépenses 2016 en faveur de l'élevage

Bovins	Fr. 661'562.-
Chevaux	Fr. 343'497.-
Menu bétail	Fr. 40'643.-
TOTAL	Fr. 1'045'702.-

4.2. Marchés publics de bétail

Les marchés publics de bétail jurassiens ont connu une belle affluence en 2016 avec 4064 animaux écoulés, soit 5% de plus qu'une année auparavant. La surenchère moyenne s'est élevée à 34 cts (contre 29 cts en 2015), soit Fr. 180.- environ par bête et près de Fr. 730'000.- au total. Avec 52,7 % des bêtes, la catégorie des vaches est la plus importante. Le prix moyen de ces dernières s'est élevé à Fr. 3.37 par kg, ce prix incluant une surenchère de 39 cts (36 cts en 2015).

Les marchés publics de bétail permettent de regrouper l'offre pour intéresser un maximum d'acheteurs mais ils participent surtout à la transparence des prix en donnant des références qui sont utilisées pour élaborer la tablelle hebdomadaire au niveau suisse. Celle-ci profite ensuite à tous les éleveurs, y compris à ceux qui ne fréquentent pas les marchés publics.

Nombre de jours de marché	35
Têtes de bétail commercialisées	4064
Têtes de bétail au bénéfice d'une contribution	3823
Contributions	Fr. 581'940.-



Les marchés de bétail jurassiens ont été bien fréquentés en 2016 (Photo CJA)

Nombre de marchés publics de bétail bovin organisés et nombre de bêtes au bénéfice d'une contribution:

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de marchés	30	30	32	31	34	35	35	34	35	35	35
Nombre de têtes	3427	3288	3202	3911	3628	3719	3690	3864	3647	3710	3823

4.3. Marchés de moutons

Quatre marchés de moutons, sur les cinq au programme, ont été organisés à Glovelier en 2016, un marché ayant dû être annulé faute d'inscriptions. Au total, 410 animaux ont été commercialisés, soit 12,6% de moins qu'en 2015.

Nombre de marchés de moutons organisés et nombre de bêtes commercialisées:

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de jours de marché	3	3	4	3	2	4	4	4	4	4	4
Nombre de têtes commercialisées	401	386	296	241	152	320	363	382	396	469	410

4.4. Organisation de concours

Comme chaque année, le Service de l'économie rurale a organisé les concours cantonaux de chevaux, les concours pour les moutons, les chèvres et les taureaux en étroite collaboration avec les organisations d'élevage et les communes.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Chevaux	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	65	55	54	51	50	53	49	54	43	52	49
Bovins	Jours de concours	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½	1 ½
	Nombre d'animaux ¹	137	125	117	135	117	107	94	71	55	58	36
Ovins	Jours de concours	3	3	3	3	3 ½	3 ½	3 ½	3	3	3	3 ½
	Nombre d'animaux ¹	804	720	740	655	694	640	582	634	565	587	610
Caprins	Jours de concours	3	3	3	3 ½	3	4	4	5	5	5	6
	Nombre d'animaux ¹	376	346	378	452	370	579	786	747	649	714	816

¹ - Chevaux (concours cantonaux) : étalons et élèves-étalons primés

- Bovins (concours taureaux) : taureaux admis au Herd-book (en propriété d'éleveurs jurassiens)

- Ovins et caprins : animaux primés

4.4.1. Concours cantonaux de chevaux

Septante-sept chevaux (43 élèves-étalons; 31 étalons franches-montagnes et 3 demi-sang) ont été présentés lors des concours cantonaux de chevaux, soit 4 de moins qu'en 2015. Ces concours ont eu lieu le 3 mars à Glovelier et Chevenez et le 8 mars à Saignelégier.

Ces concours sont très appréciés des éleveurs et de tous les amateurs de chevaux, car ils permettent de comparer les étalons qui feront la monte dans le Canton durant la saison. De plus, les experts octroient les primes cantonales aux meilleurs étalons et élèves-étalons à cette occasion.

Le rapport 2016 "Élevage chevalin dans le canton du Jura" donne de nombreuses informations au sujet de l'élevage chevalin et retrace les actions menées durant l'année pour promouvoir l'élevage chevalin et défendre les intérêts des éleveurs. Ce rapport est à disposition chez les secrétaires de syndicats et est téléchargeable sur www.jura.ch/ecr, rubrique "Production animale".



Le concours cantonal de Saignelégier s'est déroulé sous la neige... (Photo Bernadette Odiet)

4.4.2. Concours intercantonaux de taureaux

Comme à l'accoutumée, les concours de taureaux ont été organisés à Tavannes au printemps et en automne à Saignelégier pour les éleveurs du Jura et du Jura bernois.

Vingt-trois sujets ont été présentés à Tavannes le 10 mars 2016, dont une dizaine en propriété d'éleveurs jurassiens. Tous les taureaux ont été admis au herd-book.

Lors du Marché-Concours de taureaux de Saignelégier du 7 septembre, 63 taureaux ont été appréciés par les experts, dont 29 en provenance du Canton du Jura. Un seul sujet s'est vu refuser le droit au herd-book. Malgré la diminution du nombre de sujets présentés - suite à la possibilité qui est offerte aux éleveurs de faire apprécier leur taureau à domicile - ce rendez-vous automnal reste très apprécié comme plateforme de vente. En 2016 d'ailleurs, bon nombre de transactions ont eu lieu à cette occasion.



Le Marché-Concours de taureaux de Saignelégier s'est déroulé sous un soleil radieux... (Photo Bernadette Odiet)

4.4.3. Menu bétail

Les concours caprins ont été organisés du 25 au 30 avril sur 10 places différentes. L'augmentation des effectifs se confirme dans cette espèce puisque 816 animaux ont été primés suite au jugement des experts cantonaux, soit une progression de 11 % par rapport à 2015.



Le nombre de caprins primés a augmenté de 11 % par rapport à 2015 dans le Jura. (Photo FSEC)

En automne, les concours ovins se sont déroulés du 20 au 22 septembre ainsi que le 1er octobre sur 6 places. Au total, 610 sujets ont été primés, soit 3,9% de plus que l'année précédente.

Le syndicat de Porrentruy et environs a fêté son 75ème anniversaire le samedi 1er octobre au Maira, lors du concours d'automne. Un jubilé parfaitement organisé et qui restera dans les mémoires !



En souvenir du 75ème anniversaire du syndicat de Porrentruy et environs, le 1er octobre au Maira. (Photo du Syndicat)

5 *Droit foncier rural et viticulture*

5.1. Activités courantes

Le Service de l'économie rurale (ECR) fournit diverses prestations en matière de droit foncier rural et de fermages agricoles.

En 2016, 44 expertises ont été facturées; ces expertises concernant le droit foncier rural ont été réalisées pour le compte de la Commission foncière rurale, l'Office des poursuites, les notaires et divers propriétaires.

L'essentiel des requêtes liées au droit foncier rural a porté sur l'estimation du prix licite de terrains agricoles, le non-assujettissement d'anciens bâtiments agricoles aux dispositions de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), la reconnaissance de la qualité d'exploitant à titre personnel à certains acquéreurs ainsi que le rayon usuel d'exploitation.

5.2. Décisions liées au bail à ferme

L'ECR est l'autorité d'application au niveau cantonal concernant la loi sur le bail à ferme agricole (LBFA). Il délivre des autorisations pour :

- des contrats de bail pour parcelles à durée réduite;
- des contrats de bail pour entreprises agricoles;
- des contrats de bail pour affermage par parcelles d'entreprises agricoles.

En 2016, une cinquantaine de dossiers ont fait l'objet d'émoluments.

5.3. Autres services

L'ECR renseigne régulièrement les propriétaires fonciers, les fermiers ou d'autres services de l'Etat sur les procédures à suivre et le droit en vigueur.

5.4. Etablissement de la statistique foncière

Suite à un changement de système d'exploitation, il ne nous est plus possible désormais d'obtenir les informations directement du Registre foncier pour établir la statistique des prix des immeubles agricoles. A l'avenir, la statistique foncière sera basée sur les décisions prises par la Commission foncière rurale, et non les ventes effectives, à l'image de ce que pratique le Canton de Vaud.

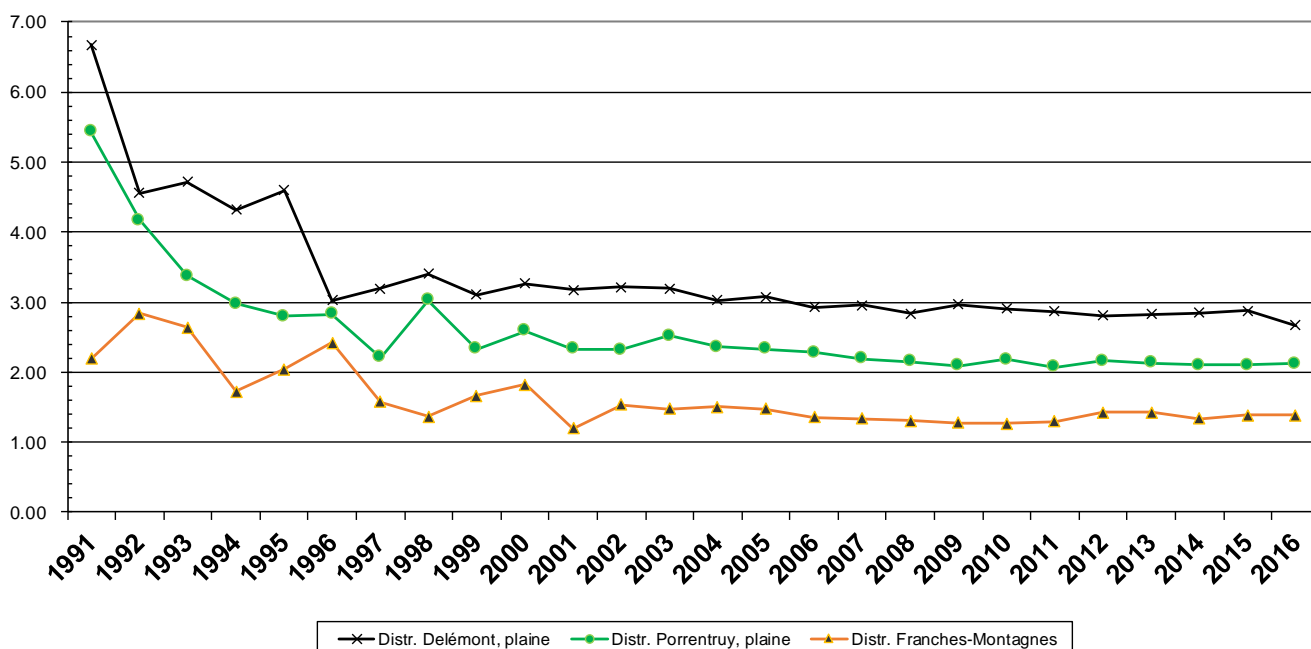
En conséquence, pour la statistique 2016, les données proviennent à la fois du Registre foncier et des décisions de la Commission foncière rurale.

Enfin, par souci de simplification, la nouvelle statistique sera désormais publiée annuellement en décembre. Sa validité prendra effet du 1er janvier au 31 décembre suivant. Comme d'habitude, le détail des statistiques des immeubles agricoles peut être consulté sur le site internet du Service de l'économie rurale.

5.5. Evolution du prix licite des immeubles et entreprises agricoles

Les ventes d'immeubles ou d'entreprises agricoles ne sont pas autorisées par la commission foncière rurale lorsque le prix de la transaction est surfait. Au sens de la LDFR, le prix d'acquisition est surfait quand il dépasse de plus de 5% le prix payé en moyenne pour des entreprises ou des immeubles agricoles comparables dans la même région au cours des cinq dernières années. C'est pourquoi une statistique foncière est tenue et mise à jour chaque année. Concernant les terrains agricoles, le graphique suivant reflète les effets sur les prix induits par l'introduction de la loi sur le droit foncier rural. Il dépeint l'évolution du prix moyen au mètre-carré pour les zones de plaine de Delémont et Porrentruy et la zone des Franches-Montagnes depuis 1991:

Prix de vente moyens des terrains agricoles dans les districts jurassiens (frs/m²)



Plus en détails, le tableau suivant présente une vue d'ensemble de la valeur vénale ces 3 dernières années, en fonction des zones:

Prix moyenne au m ²	2014	2015	2016
Delémont			
Zone de plaine	2.85	2.88	2.67
Zone des collines	2.32	2.45	2.48
Zone de montagne	1.68	1.64	1.61
Porrentruy			
Zone de plaine	2.10	2.09	2.12
Zone de montagne et collines	1.26	1.29	1.25
Franches-Montagnes			
Zone de montagne	1.34	1.39	1.39

Source : Statistique foncière - Service de l'économie rurale

Pour Delémont, une stagnation est observée en zone des collines et de montagne, tandis que la zone de plaine recule de 20 cts/m². Pour Porrentruy, les prix de vente moyens restent stables et voient une légère augmentation en plaine tandis que la zone de collines et montagne subit une petite diminution. Enfin, aux Franches-Montagnes, les prix restent stables.

S'agissant des entreprises agricoles, le facteur de multiplication de la valeur de rendement pour l'obtention du prix licite se place à 2.51 en 2016, tandis qu'il s'élevait en moyenne à 2.46 en 2015, 2.47 en 2014 et 2.31 en 2013.

5.6. Viticulture

Nouveau cadre légal

La viticulture jurassienne a vécu un changement marquant en 2016 avec l'introduction de la nouvelle Ordonnance sur la viticulture et les appellations des vins. Entrée en vigueur au 15 juin, elle redéfinit le cadre viticole jurassien et notamment le cadastre viticole. En sus, elle permet l'utilisation de la désignation AOC Jura dès les vendanges 2016 à certaines conditions. Les premiers vins AOC Jura, disponibles dès cette année 2017, doivent respecter les caractéristiques suivantes :

Teneur minimal en sucre :	61.9 degrés Oechsles pour les blancs 69.7 degrés Oechsles pour les rouges
Rendement maximum :	1.0 kg/m ² pour les blancs 1.4 kg/m ² pour les rouges
Cépages :	Liste de cépages dynamique, selon liste OIV et modification de l'encépagement jurassien au fil du temps
Coupage :	1. Permis à hauteur de 10% au maximum 2. Coupage des rosés avec du blanc interdit
Millésime :	90% de raisins récoltés durant l'année mentionnée
Vin de monocépage :	85% au moins du vin est composé du cépage mentionné
Vin d'assemblage :	Autorisé
Utilisation de la désignation :	1. Inscription initiale obligatoire 2. Contrôles de parcelles réguliers 3. Contrôles organoleptique réguliers
Vins d'exportation :	Selon accord avec l'UE et l'OFAG, désignation du pays afin d'éviter toute confusion avec les vins du Jura français

La directive cantonale sera validée durant le courant de l'année 2017.

Vendanges 2016

Une majorité de producteurs jurassiens s'est inscrit afin de pouvoir utiliser la désignation AOC Jura dès le millésime 2016. Pour ce faire, au niveau administratif, l'année 2016 a vu la révision des données inscrites au cadastre viticole, l'introduction de droits de production et la mise en place du contrôle à la parcelle. En plus, la récolte a pu se dérouler pour la première fois selon le principe de l'autocontrôle, et ce pour tous types de raisins jurassiens (AOC ou vin de pays). Ainsi, les vendanges 2016 atteignent 28 tonnes.

6 *Autres activités*

6.1. Collaborations du Service de l'économie rurale avec d'autres instances

- Agridea
- Association suisse pour la construction agricole (ALB-CH)
- Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA)
- Comité de la Fédération jurassienne d'élevage chevalin (FJEC)
- Comité de l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI)
- Comité de l'Organisme intercantonal de certification (OIC)
- Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)
- Commission de gestion de la caisse des épizooties
- Commission de la production bovine
- Commission des crédits agricoles
- Commission d'experts de l'espèce chevaline
- Commission intercantonale des pâturages boisés jurassiens (CIPBJ)
- Commission interjurassienne pour la formation professionnelle
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques
- Commission pour la promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB)
- Conférence des chefs de service de l'agriculture romande (CCSAR)
- Conférence des chefs des offices cantonaux de l'agriculture (COSAC)
- Conférence des services latins chargés des améliorations structurelles
- Conseil de Direction de l'école d'ingénieurs de Changins
- Conseil de la Fondation rurale interjurassienne (FRI)
- Fondation pour le logement Soleure
- Forum national "Améliorations foncières"
- Groupe "Production animale de la Fondation rurale interjurassienne"
- Groupe de coordination A16
- Groupe de pilotage pour l'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD)
- Groupe de pilotage Vergers+
- Groupe de travail "ASA2011"
- Groupe de travail "Développement du tourisme rural"
- Groupe de travail "Loi sur la gestion des eaux" (LGE bis)

- Groupe de travail "Néobiontes"
- Groupe de travail "Pâturages boisés" (GT-POLPATUB)
- Groupe de travail "Qualité des eaux de surface"
- Groupe de travail "Sol-Air-Eau"
- Groupe de travail temporaire "Lièvre brun"
- Groupe des responsables de la viticulture romande
- Groupe pour la promotion de l'élevage du cheval (groupe "Cheval")
- Groupe utilisateur Acorda / Agridea
- Plate-forme "Aménagement du territoire de l'arc jurassien" (CEAT)
- Plate-forme romande pour la promotion de la biodiversité
- Suissemelio (Association suisse pour le développement rural), présidence de cette conférence intercantonale

7 *Personnel du Service de l'économie rurale au 31 décembre 2016*

Chef de service	Jean-Paul Lachat	032 420 74 02
Administration	Clotilde Fleury	032 420 74 03
Comptabilité	Jean-Bernard Membrez	032 420 74 04
Améliorations foncières	Pierre Simonin	032 420 74 05
	Marie-Christine Arn, secrétaire	032 420 74 06
Crédits, constructions rurales	Pierre Frund	032 420 74 15
	Solange Fleury-Mouttet	032 420 74 07
	Françoise Berberat, secrétaire	032 420 74 08
Droit foncier rural	Hervé Schaffter	032 420 74 11
	Clotilde Fleury, secrétaire	032 420 74 03
Paiements directs, production végétale, prestations à caractère écologique, contributions d'estivage	Eric Amez-Droz	032 420 74 09
	Christian Vernier	032 420 74 13
	Marie-Christine Arn	032 420 74 06
	Franca Grasso, secrétaire	032 420 74 12
	Pierre-Olivier Donzé, secrétaire	032 420 74 12
	Lucas Noirjean, stagiaire	032 420 74 18
Production animale	Roger Biedermann	032 420 74 14
	Nadine Hulmann, secrétaire	032 420 74 12

Le Service de l'économie rurale compte 15 collaborateurs(trices), un stagiaire et 11.95 emplois équivalent plein temps.